

LES MARCHÉS PUBLICS D'ÉNERGIE (GAZ ET ÉLECTRICITÉ)



PROGRAMME

La libéralisation du secteur énergétique

- l'ouverture progressive du marché de l'électricité et du gaz
- qu'est-ce que l'éligibilité ?
- l'évolution d'EDF, de la production d'électricité en France et en Europe et des prix (abonnement, tarifs régulés, prix dérégulés)

Les différents textes

- la directive 2003/55 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz
- la directive 2003/54 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité
- la directive 2004/17 portant coordination des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux
- la loi 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et d'électricité et au service public de l'énergie
- loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique
- le code des marchés publics

La CRE (autorité administrative indépendante de régulation)

Les groupements de commande

La préparation de la mise en concurrence

- le recensement des contrats en cours (type, modalité de résiliation, les conséquences...)
- l'estimation des besoins selon les points de livraison

- la rédaction d'un cahier des charges (règlement de consultation, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières) :

- déterminer la forme du marché :
 - accord-cadre et/ou marché à bons de commande
- déterminer la durée du contrat
- procédure ouverte ou restreinte ?
- recours ou non à l'allotissement et à la multi-attribution
- le prix : contenu, taxes, binôme et monôme, forme (ferme, actualisable, révisable)
- l'option relative aux sources d'énergie renouvelable
- les critères de choix
- les mesures coercitives
- caractéristiques d'ordre technique à réunir
- points de livraison
- consommation par points de livraison
- éléments de comptage
- tension du soutirage
- puissance maximale annuelle

Le choix

- l'appréciation des candidatures et des offres
- les conséquences et les dispositions en cas d'offres inacceptables ou inappropriées

Conditions d'exécution

- changement de fournisseur
- évolution du périmètre
- modalités de règlement
- défaillance du fournisseur

DURÉE

2 jours

PUBLIC

Agents des services achats/marchés ou d'un service technique d'une personne publique soumise à une obligation de mise en concurrence de ses achats d'énergie

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés publics

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques des marchés publics d'énergie
- Identifier les besoins liés à l'achat d'électricité et de gaz
- Rédiger et passer un marché public d'électricité et de gaz

LIEU & DATES

Paris (3 sessions)
2-3 février 2015 ou
28-29 mai 2015 ou
1^{er}-2 octobre 2015

PRIX

900 euros net de taxe
(déjeuners compris)